

En quoi suis-je concerné-e ?

Les éléments électroniques composant les téléphones portables et autres consoles de jeux, ordinateurs portables, tablettes, etc., sont élaborés à partir de métaux extraits de mines, entre autres, de la RDC. Or dans un contexte de conflit et donc dénué de toute régulation, non seulement les dégâts environnementaux de l'activité minière sont importants, mais en plus les conditions de travail de ce secteur sont parfaitement scandaleuses. De plus, pour ce qui est de l'Est du pays, certaines mines sont sous le contrôle de groupes armés et permettent de financer leurs exactions et ainsi de perpétuer les conflits. S'il est ardu d'évaluer avec exactitude l'ampleur d'un phénomène illégal et informel, il est indubitable que le trafic de minerais finance en partie ces conflits continus depuis les années 90.

En fermant les yeux sur l'origine des métaux congolais servant à l'élaboration de leurs appareils électroniques, les multinationales jouent un rôle capital dans l'entretien des violences. Ces entreprises se satisfont de la situation de non-droit régnant à l'Est du pays, car celle-ci permet de rester dans la compétition acharnée pour des prix toujours plus bas. Ainsi, sans surprise, au vu de la frénésie avec laquelle on répond à la demande du marché, les mouvements volatiles de ce dernier influent considérablement le quotidien des Congolais. Depuis 2010, un article de la loi Dodd-Frank est censé obliger les entreprises cotées à Wall Street à déclarer si leurs minerais remplissent les critères certifiant qu'ils ne proviennent pas de zones de conflit mais, dans les faits, cette disposition est inefficace. Pire, elle a entraîné des répercussions négatives dont l'éventualité a été négligée par une lecture occidentale trop simpliste de la réalité congolaise.

Le consommateur a également un rôle à jouer, bien que celui-ci soit masqué par l'opacité de la chaîne de production néolibérale et mondialisée. En répondant positivement et passivement à la sollicitation agressive de la publicité prônant la surconsommation et en privilégiant l'option toujours la moins chère, le consommateur cautionne et nourrit un système d'extraction violent qui obéit aux lois du marché et qui ne se soucie guère du bien-être des personnes à l'origine d'un bien de consommation. Il importe donc de se comporter en tant que citoyen, plutôt que comme consommateur.

Les minerais du Congo dans les téléphones, ordinateurs, consoles et autres appareils électroniques.....	2
Violences, extraction minière et lien avec la demande du marché.....	3
Certification d'approvisionnement en minerais « propres » : entre inefficacité et hypocrisie ..	3
Mondialisation et interdépendance des acteurs économiques.....	5
Loi Dodd-Frank : davantage de dégâts que d'améliorations	5
Dégâts environnementaux et conditions de travail inhumaines dans les mines de l'Est comme du Sud de la RDC.....	6
Que puis-je faire à mon échelle ?.....	7

Nous sommes tous connectés, nous bénéficions de richesses matérielles et culturelles ainsi que de denrées et d'idées issues des quatre coins de la planète. Aussi chante-t-on souvent les louanges de la mondialisation, alors que ses contreparties ne sont que marginalement reconnues. Nous sommes tous connectés, mais nous le sommes d'une façon problématique à bien des égards. Bien que les racines des conflits qui ravageant l'Est du Congo soient multiples, ceux-ci sont en partie financés par le trafic de minerais nécessaires à l'élaboration de nos appareils électroniques. Ainsi, ce trafic joue un rôle prépondérant dans l'entretien de ces conflits, et les utilisateurs d'un grand nombre d'appareils électroniques y sont indirectement liés.

Les minerais du Congo dans les téléphones, ordinateurs, consoles et autres appareils électroniques

L'extraction minière n'est pas nouvelle au Congo ; cette spécialisation est l'héritage de la colonisation belge qui prit fin en 1960. L'Est du pays est particulièrement riche en minerais



desquels sont extraits des métaux utilisés par l'industrie électronique ; les mines y sont essentiellement artisanales. On y trouve du **tungstène**, extrait de la wolframite (utilisé entre autres pour les filaments d'ampoule, les écrans d'ordinateur et pour faire vibrer les téléphones) ; de l'**étain**, principalement extrait de la cassitérite (son

utilisation est cruciale pour les composants électroniques) ; de l'**or** extrait à l'état pur (il est utilisé pour l'enduction des fils des composants électroniques et est particulièrement rentable dans ce pays en raison de l'investissement modeste nécessaire à son extraction) ; et, pour finir, le plus important, le **tantale extrait du coltan** et utilisé pour fabriquer des composants électroniques (les condensateurs) dans les **téléphones portables et autres appareils électroniques, tels que consoles de jeux, appareils photo, caméras, ordinateurs, etc.** Il a entre autres permis d'avancer dans la miniaturisation de ces appareils¹. Le coltan est très recherché en raison de sa rareté. La production congolaise de ce métal est d'environ 1'500 à 1'800 tonnes par année et représentait 15% de la production mondiale totale en 2009. Si le Brésil et l'Australie en sont de plus gros exportateurs, « l'enjeu géostratégique accorde une place particulière à la République démocratique du Congo (RDC) dont les réserves en minerai de tantale sont estimées à 450'000 tonnes, soit 80% des réserves mondiales connues »².

L'Est de la RDC est donc capital pour l'industrie électronique et le Sud (l'ancien Katanga, divisé en quatre provinces depuis 2015) l'est tout autant puisque ce dernier abrite des réserves de **cuivre** importantes et plus de la moitié des réserves mondiales de **cobalt**, un métal essentiel pour la production de batteries en lithium³. En 2014, la moitié du cobalt du monde utilisé dans les batteries provenait de la RDC et la demande pour ce métal augmentant de 5% par année est appelée à poursuivre cette progression, au vu de la popularité grandissante des appareils électroniques en tout genre⁴. L'extraction du cobalt diffère à plusieurs égards de celle des métaux précités, d'une part parce qu'elle est moins concernée par l'économie militarisée et d'autre part parce que, contrairement aux mines de l'Est du pays essentiellement artisanales, une partie non négligeable des mines du Sud est industrielle.

Violences, extraction minière et lien avec la demande du marché

L'extraction et le transport des minerais dans l'Est sont largement contrôlés par des groupes armés, que ce soit par l'armée congolaise ou par des groupes rebelles qui font preuve d'une violence inouïe et dont les premières victimes sont les civils, surtout les femmes. Le tournant sanglant qu'a pris le commerce de minerais remonte aux années 90, et ce business juteux qui se fait avec la complicité des entreprises notamment occidentales joue un rôle considérable dans l'entretien des conflits à l'Est du Congo. En effet, « pour les Est-Congolais, l'émergence du coltan comme une matière significative a coïncidé avec les récents et violents conflits dans l'Est du Congo qui, bien que communément appelés les Première et Seconde Guerre du Congo (respectivement 1996 et 1998-2003), sont continus »⁵. Par exemple, en 2000, en raison de la bulle Internet et des efforts de la société Sony pour répondre à la demande de la Playstation 2 pour Noël, le prix du coltan a augmenté d'un facteur dix en une nuit pour baisser par la suite spectaculairement quand d'autres fournisseurs se mirent également à en produire. Or cette « hausse des prix momentanée a grandement intensifié la violence dans l'Est du Congo et encouragé de multiples groupes et Etats à s'impliquer eux-mêmes dans le conflit dans l'espoir » de faire des « affaires mortelles » (« make a killing »)⁶. [Dans le texte original rédigé en anglais, l'expression utilisée est « make a killing », un jeu de mots puisque cela peut signifier à la fois « perpétrer une tuerie » ou « faire fortune.»]

Certification d'approvisionnement en minerais « propres » : entre inefficacité et hypocrisie

Les téléphones portables, les consoles de jeux, les télévisions et les ordinateurs vendus à travers le monde sont potentiellement entachés du sang des conflits ravageant l'Est du Congo. Ayant parfois éclaté dans les médias, ce scandale a conduit plusieurs sociétés importantes à boycotter les minerais en provenance du Congo ou à prendre des mesures pour

certifier que leurs minerais congolais ne participaient pas à l'entretien des conflits. Cela étant, une telle « promesse » n'est qu'une illusion à plusieurs égards.

Premièrement, parce que les minerais sont souvent illégalement exportés vers des pays voisins comme le Rwanda qui n'en produit pas, pour être ensuite officiellement exportés depuis ces pays. Mukwege relève que « le Rwanda n'est pas nécessairement producteur de ce qu'il exporte : [...] Et je ne parle même pas des minerais, dont la traçabilité demeure floue et sciemment brouillée par les seuls opérateurs mafieux du secteur minier et parfois par le sommet des Etats respectifs »⁷. En effet, par exemple, « [o]n estimait à environ un tiers seulement le minerai provenant des Kivus qui était en 2008 acheté, analysé, emballé dans des fûts et exporté légalement. Le reste était envoyé directement au Rwanda. [...] Personne ne saura jamais les quantités réelles de minerais sorties du pays pendant dix ans »⁸.

Deuxièmement, parce que tant qu'il n'existe aucune preuve garantissant que les minerais sont « propres », le simple fait de le certifier sur papier n'a aucune valeur. Comme le souligne Marc-Olivier Herman, militant des droits de l'homme actif dans l'association Partage fraternel, dans le documentaire *Du sang dans nos portables*, « si les grandes marques



Crédits: MONUSCO/Sylvain Liechti | Mine de coltan, à Luwovo près de Rubaya, Nord-Kivu, 18 mars 2014

de portable sont sûres d'elles, elles doivent pouvoir apporter la preuve que leurs portables ne contribuent pas à financer la guerre. Il faut apporter des preuves, il ne suffit pas de faire des déclarations ou de demander à ses fournisseurs de ne pas se fournir dans les zones de conflit »⁹. Et précisément, malgré une loi adoptée en 2010 aux Etats-Unis (article 1502 de la loi Dodd-Franck) censée obliger les entreprises cotées à Wall Street à déterminer si leurs produits sont fabriqués à partir de minerais issus des conflits en RDC, selon une étude d'Amnesty International publiée en 2015, 79% des entreprises ne remplissent pas les obligations minimales de la loi et 85% n'avaient simplement pas contacté les raffineries et les fonderies¹⁰. A noter que si les 15% restant ont contacté ou tenté de contacter les raffineries et les fonderies, ils n'ont pour autant pas contacté les mines elles-mêmes.

Mondialisation et interdépendance des acteurs économiques

La chaîne de production dans l'économie néolibérale mondialisée est particulièrement longue et opaque ; les sous-traitants sont nombreux et il est facile de fermer les yeux et prétendre ne pas pouvoir connaître précisément la provenance des minerais. Personne ne semble savoir, ou vouloir savoir, d'où vient le fameux métal, « et apparemment, cela n'empêche pas les clients étrangers de passer commande en particulier en Belgique, l'ancienne puissance coloniale »¹¹. On pointe également souvent du doigt la Chine comme grand importateur de coltan congolais. Si la Chine est en effet un des plus gros importateurs de minerais congolais, c'est notamment parce que les usines et sous-traitants de certaines entreprises occidentales se trouvent précisément dans ce pays. Comme Marc-Olivier Herman l'explique,

sur 1 milliard de téléphones mobiles produits chaque année dans le monde, 500 millions sont fabriqués en Chine. La moitié. Et la plupart des grandes marques internationales comme Nokia ou Motorola y sous-traitent une partie de leur production. [...] La Chine, elle produit pour qui ? C'est l'usine du monde ! Elle produit pour nous [l'Occident], la Chine. Et d'ailleurs, les sociétés qui produisent en Chine, bien souvent, ce sont des filiales de grandes sociétés occidentales. Donc c'est trop facile de dire que le problème, c'est les Chinois. Les Chinois, c'est nous. L'économie mondiale est globalisée, on ne peut pas faire la différence entre les sociétés occidentales, la Chine, d'autres acteurs : tout est interdépendant.¹²

Loi Dodd-Frank : davantage de dégâts que d'améliorations

L'article 1502 de la loi Dodd-Frank citée plus haut (une réforme financière adoptée par le Congrès américain de l'administration Obama en 2010) obligeant les entreprises cotées à Wall Street à déclarer si leurs minerais proviennent de zones de conflits a suscité une polémique. Non seulement, comme l'a montré Amnesty (voir plus haut), l'écrasante majorité des entreprises n'ont pris aucune mesure concrète, mais en plus, selon certains, quand cette loi a eu un impact, celui-ci a surtout été négatif : des chercheurs, universitaires, journalistes et membres de différentes associations, ont exprimé dans [une lettre ouverte critiquant la loi Dodd-Frank](#) que si cette démarche semble en apparence positive, elle comporte en réalité de nombreuses répercussions négatives. Les signataires de la lettre rappellent premièrement que les minerais ne constituent pas la cause des conflits mais qu'ils contribuent à les perpétuer en la finançant, et ce dans une proportion limitée ; les signataires diffèrent donc sur ce point de nombreux analystes qui estiment que l'enrichissement a fini, à la longue, par devenir une fin en soi et constituer le nerf de la guerre. La lettre dénonce également le fait que peu d'acteurs locaux ont été consultés pour l'élaboration de cette loi et qu'en conséquence, celle-ci n'est pas adaptée aux réalités des populations locales. De plus, la difficulté de la tâche visée par la loi Dodd-Frank a été sous-estimée : « en demandant que les compagnies prouvent l'origine des minerais extraits à l'Est du Congo et dans les pays environnants avant qu'un système permettant de fournir de telles preuves n'ait été mis en place, le mouvement contre les "minerais de sang" et la législation qui en a résulté (dont l'article 1502 de l'acte Dodd-Frank) ont fait fuir des acheteurs internationaux dont beaucoup

préfèrent aujourd'hui s'approvisionner autre part »¹³. Les signataires estiment que ces dispositions ont conduit à peu d'améliorations et à beaucoup de dommages collatéraux : rares sont les sites miniers qui ont pu être atteints par les efforts fournis en matière de traçabilité et nombreux sont ceux qui ont été poussés à entrer dans l'illégalité, ce qui a favorisé la résurgence d'acteurs armés. Certaines ont simplement disparu, laissant un grand nombre de Congolais sans revenu – il est en effet estimé qu'environ 8 à 10 millions de personnes dépendent des mines artisanales en RDC. Certaines des personnes ayant perdu leur travail ont sombré dans une précarité encore plus grande et d'autres ont rejoint des milices afin de gagner de l'argent rapidement, en l'absence d'alternatives. Par ailleurs, pour les mines qui ont pu être approchées par l'organe censé déterminer si elles remplissent les conditions du label « *conflict-free* » – elles sont rares – il est long et difficile de prouver sur le long terme que ces conditions sont remplies, surtout compte tenu de la volatilité du contexte économique. En outre, certaines entreprises audient les fonderies et non les mines elles-mêmes pour évaluer le statut des minerais extraits. Les évaluations de cet organe sont donc incertaines. Ben Radley, un des signataires de la lettre ouverte, estime que « les mineurs congolais [...] sont en train de payer pour la bonne conscience des consommateurs occidentaux »¹⁴.

Les signataires préconisent entre autres une meilleure concertation avec tous les acteurs locaux de la société civile, une meilleure prise en compte des réalités locales et une compréhension plus approfondie des causes des conflits, qui ne se focalise pas uniquement sur les minerais, mais également sur les questions d'identité, d'accès à la terre, de luttes politiques dans un contexte d'économie militarisée.

Dégâts environnementaux et conditions de travail inhumaines dans les mines de l'Est comme du Sud de la RDC

Il n'est pas possible ici de traiter en détail tous les aspects problématiques de l'extraction de minerais au Congo, mais il est malgré tout important de donner un aperçu des autres phénomènes graves liés à l'activité minière. Il convient de souligner, d'une part, l'importance des dégâts environnementaux causés par l'extraction de minerais dans un contexte économique militarisé exempt de toute régulation. En effet, des zones dont la faune et la flore étaient auparavant particulièrement riches sont aujourd'hui dévastées : pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques ; forêts rasées afin de faire place à des mines ou pour être utilisées comme bois de chauffe par les mineurs ; collines et vallées transformées en mines qui, une fois abandonnées, deviennent des cratères géants irrécupérables pour l'agriculture et l'élevage ; destruction de la faune par le braconnage destiné à nourrir les mineurs et leurs familles¹⁵. D'autre part, sans grande surprise dans un tel contexte, il est important de souligner les conditions de travail particulièrement dangereuses, voire mortelles, du travail dans les mines : danger d'éboulements dans les profondes galeries souterraines, exposition des mineurs à des maladies mortelles en raison de l'absence d'équipement de protection, journées de travail de 12h dans une chaleur étouffante, travail ou exploitation des enfants

(parfois âgés de moins de dix ans) souvent victimes de violences infligées par les agents de sécurité des mines, et salaires de misère sont quelques-uns des faits mis en lumière par une étude d'Amnesty International (2016) sur les mines de cobalt¹⁶.

Que puis-je faire à mon échelle ?

La chaîne de production néolibérale mondialisée est si longue et opaque qu'elle nous donne l'impression que nous n'avons aucune responsabilité quant aux conditions désastreuses de production d'un bien ; tout est fait pour que ces appareils électroniques fétichisés – et pour lesquels des centaines de personnes font parfois frénétiquement la queue au moment de leur sortie – n'apparaissent comme rien d'autre qu'un bien de consommation sans passé et sans histoire. Mais il ne s'agit évidemment que d'une impression. A ce titre, on peut citer Gilbert Rist s'exprimant à propos du rapport entre le consommateur et la conscience écologique, car cela s'applique parfaitement au rapport entre le consommateur et la conscience éthique :

la globalisation entraînée par l'économie marchande rend impossible la conscience écologique [éthique dans notre cas]. [...] Tout ce qui est entrepris au nom de l'extension du commerce international permet de dissocier la production de la consommation et la consommation de la consommation [...].¹⁷

18

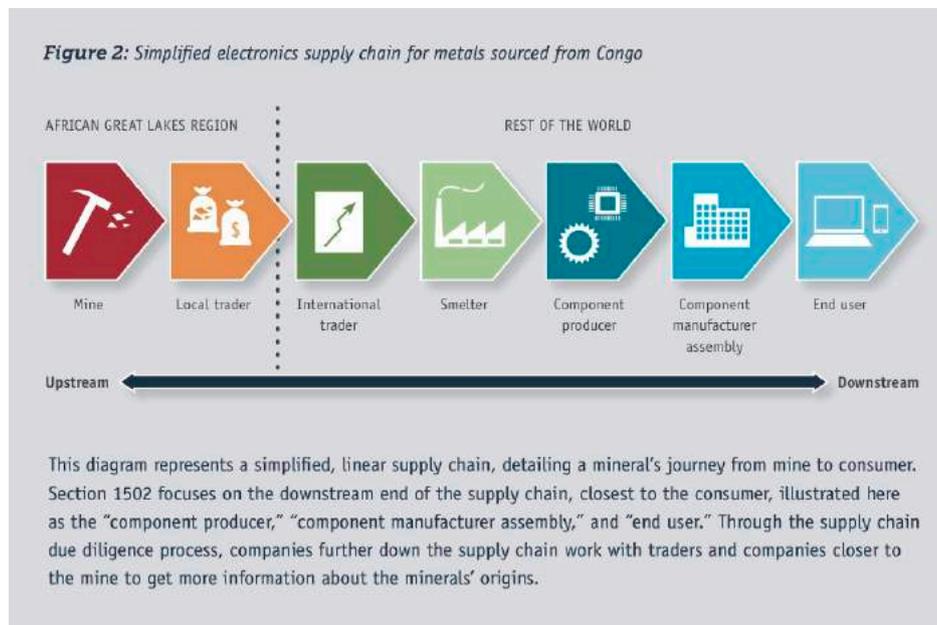


Diagramme simplifié détaillant le voyage des minerais, de la mine au consommateur (Amnesty 2015)

Ce mécanisme « évite au consommateur-pollueur de se rendre compte qu'il participe à l'épuisement des ressources ». Dans le cas qui nous intéresse, on peut dire que ce mécanisme évite au consommateur de se rendre compte qu'il participe indirectement au financement et à l'entretien des conflits, et qu'il cautionne des conditions de travail inhumaines « puisque le circuit des échanges l'empêche de voir ce qui se passe au cours du processus ».¹⁹

La section précédente (« Loi Dodd-Frank : davantage de dégâts que d'améliorations ») a montré que le boycott ne constitue pas une solution en soi. Toutefois, la consommation à outrance ne peut qu'aggraver cette crise. La présence du consommateur à l'issue de la chaîne de production légitime l'existence de celle-ci puisque, sans lui, elle ne saurait se maintenir. Il importe toutefois de ne pas se laisser duper par l'opacité de la chaîne de production néolibérale mondialisée. La consommation, qui se plie aux sollicitations agressives de la publicité, nourrit le système d'extraction minière violente au Congo. Il convient de prendre conscience que la compétition acharnée pour des prix plus bas, et le fait que le consommateur la cautionne en choisissant d'acheter toujours moins cher, impliquent des méthodes d'extraction irrespectueuses de l'humain et de sa dignité. Il est important de réfléchir avant de procéder à tout achat, par exemple d'un téléphone portable : qu'est-ce qu'implique mon achat pour les personnes qui l'ont produit? Si mon portable actuel fonctionne encore, en ai-je vraiment besoin d'un nouveau? S'il est cassé, n'est-il vraiment pas réparable? Sinon, ne vaut-il pas mieux favoriser un portable de deuxième main réparé? En un mot, il convient de se comporter en tant que citoyen plutôt que consommateur.

Rappelons-nous qu'à l'autre bout de la chaîne de production d'un bien, que ce soit dans les mines ou dans les usines, se trouvent des personnes réelles, aux souffrances réelles.

« [A] partir du moment où ce conflit est entretenu par les minerais qu'on retrouve jusqu'ici, dans pratiquement tous les appareils que nous utilisons, le consommateur doit avoir la bonne information et nous attendons du Parlement européen d'avoir une loi contraignante par rapport à la chaîne d'approvisionnement des entreprises ».²⁰ (Dr Denis Mukwege)

Camille Chappuis, 2016

Références

¹ SMITH JAMES. 2011. "Tantalus in the Digital Age: Coltan ore, temporal dispossession, and movement in the Eastern Democratic Republic of the Congo" in *American Ethnologist*, pp. 18-19 et JACQUEMOT PIERRE. 2009. « Ressources minérales, armes et violences dans les Kivus (RDC) » in *Hérodote*, Vol. 3, n° 134, pp. 39-31

² JACQUEMOT PIERRE. « Ressources minérales, armes et violence dans les Kivus (RDC) » in *La Découverte | Hérodote*, Vol. 3, No 143,., p. 40

³ AMNESTY INTERNATIONAL & AFREWATCH. 2016. "This is what we die for". *Human rights abuses in the Democratic Republic of Congo power the global trade in cobalt*. London: Amnesty International Ltd, p. 4

⁴ AMNESTY INTERNATIONAL & AFREWATCH. *Op cit.*, p. 15

⁵ SMITH JAMES. *op. cit.*, p. 18

⁶ *Ibid.*

⁷ BRAECKMANN COLETTE. 2012. *L'homme qui répare les femmes. Violences sexuelles au Congo. Le combat du Dr Mukwege*. Bruxelles : GRIP – André Versaille éditeur, p. 152

⁸ JACQUEMOT PIERRE. *op cit.*, 52

⁹ HERMAN MARC-OLIVIER in FORESTIER PATRICK. 2007. *Du sang dans nos portables*. Jeudi Investigation, Canal Plus, 54:40-54:55)

¹⁰ AMNESTY INTERNATIONAL & GLOBAL WITNESS. 2015. *Digging for transparency*. London: Amnesty International Ltd, p. 5

¹¹ FORESTIER PATRICK. *op cit.*, 44:34-44:41

¹² HERMAN MARC-OLIVIER IN FORESTIER PATRICK. *op cit.*, 50:46-51:46)

¹³ <http://www.pole-institute.org/sites/default/files/pdf-news/09092014-lettre-ouverte-et-liste-final.pdf>

¹⁴ *ibid.*

¹⁵ <http://www.oxfammagasinsdumonde.be/2008/03/congo-stop-a-lexploitation-inequitable-du-coltan/#.Vqt001L46uU>

¹⁶ AMNESTY INTERNATIONAL & AFREWATCH. *Op cit.*

¹⁷ RIST GILBERT. 2007 [1996]. *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*. Paris : Presses de Sciences Po, p. 328

¹⁸ AMNESTY INTERNATIONAL & GLOBAL WITNESS. *Op cit.*, p. 12

¹⁹ RIST GILBERT. *Op cit.*, p. 328

²⁰ <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/news-room/content/20150325STO37719/html/Interview-le-combat-de-Denis-Mukwege-continue>